**Comité consultatif « Patrimoine et Culture »**

**Réunion 17 septembre 2020**

**Présents :**

ALLIER Jean-François

AUBERIC André

CHAUVET Pierre

GERMAIN Patrick

JULIENNE Corinne

JULIENNE Olivier

MALLEN Marie-Christine

PECH Martine

PELLEGRIN Jean-Pierre

REYNAUD Jean-Marie

RICHAUD Marie-Christine

VOLLAIRE Alain

VOLLAIRE Mireille

**Contexte et objet de ce comité consultatif :**

Le conseil municipal de l’Epine a créé un comité consultatif « Patrimoine et Culture », dans lequel peuvent être associées des personnes extérieures au conseil municipal, notamment les représentants des associations culturelles communales et les habitants intéressés par la culture et le patrimoine communaux.

En ce qui concerne le patrimoine, l’objet de ce comité est d’identifier, de réfléchir et de formuler des propositions au Conseil municipal pour restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux de l’Epine. En tout état de cause, les décisions incombent au Conseil municipal.

**Objectif de cette première réunion :**

Il s’agit dans un premier temps d’inventorier les principaux éléments du patrimoine de l’Epine à valoriser, restaurer ou sauvegarder. Les différents projets sont ensuite à prioriser.

**Sujets évoqués :**

1. La réfection du toit du lavoir (Est du village)

Il est rappelé que la liste élue au Conseil municipal s’était engagée à reconstruire le toit du lavoir pour répondre à une demande appuyée d’habitants de village.

Sur le choix du revêtement (lauzes ou tuiles), les avis sont partagés : une majorité se dégage en faveur des lauzes identiques à celles de la fontaine voisine malgré la difficulté à se procurer ce matériau (il en manque même deux sur le toit actuel de la fontaine) et malgré le fait que le toit antérieur était en tuiles.

Propositions à étudier : couper un bout du mur pour faciliter le virage, installer un toit à double pente pour prolonger le toit de la fontaine

* Proposition formulée au Conseil municipal : demander des devis avec les deux types de matériaux
1. La restauration des calades

Il en existe trois dans le village : entre les maisons de A. AUBERIC et JP PELLEGRIN, au-dessus de l’escalier de l’église et entre les bâtiments de Y.AUBERIC et le gîte Antonin. Il est à noter que le réseau d’assainissement passe sous la première calade.

L’intérêt de cet élément patrimonial est reconnu mais sa restauration ne peut être entreprise avant la réfection du réseau d’eau potable envisagée et l’enfouissement des lignes qui l’accompagnera.

1. L’entretien du pont situé à l’Est du village au-dessus du chemin de l’aire du château

Ce pont n’est actuellement référencé ni dans le cadastre ni dans aucun acte officiel et n’a pas d’existence juridique.

Pour que l’entretien de ce pont, dont la valeur patrimoniale est partagée, soit assuré dans de bonnes conditions, il y a lieu de clarifier cet état de fait.

Une convention pourrait être signée entre la mairie et l’utilisateur de ce pont (Benoît VOLLAIRE), aux termes de laquelle l’entretien du dessous et des côtés du pont serait à la charge de la mairie et l’entretien du dessus du pont incomberait à l’utilisateur.

1. L’aménagement de la tour et de l’aire du château

Il apparaît nécessaire de concevoir l’aménagement du site dans son ensemble :

* Le sentier d’accès qui passerait par le côté ouest, sur des terrains communaux
* Une table d’orientation fragmentée en direction des différentes directions (photos panoramiques commentées ou bas-reliefs comme sur les tables d’orientation situées au sommet de la tour de Rosans)
* L’aménagement du versant surplombant le village (enlever les broussailles, facilement inflammables)
* Le réservoir désaffecté qui pourrait servir de scène à un théâtre de verdure utilisant la topographie du versant nord
* La tour, avec un débat sur l’apparence à lui donner
	+ En installant des ailes pour rappeler le moulin à vent qui a existé au début du 19ème siècle (ailes enlevées en 1848)
	+ Ou en conservant sa structure de pigeonnier qui correspond à la mémoire collective actuelle des Epinois (choix retenu lors de la restauration de l’édifice).

Au-delà de la forme de ce bâtiment, la question de son aménagement intérieur est posée. Est-il faisable, à un coût raisonnable, d’aménager un lieu d’exposition par exemple ? Ce sujet ne paraît toutefois pas prioritaire.

1. La restauration de l’oratoire de Font Sainte

Cet édifice mérite d’être restauré dans sa partie haute : intérieur et extérieur de la niche, statue et grille fermant la niche.

Toutefois, cet élément de patrimoine n’est pas répertorié et ne figure pas au cadastre. Même si sa construction est antérieure à la loi de 1905 sur la séparation de l’Eglise et de l’Etat, l’oratoire n’est pas propriété communale et son entretien n’incombe pas à la commune. Il est situé sur une parcelle privée.

Avant d’envisager sa restauration, il convient de trouver une solution juridique :

* Soit la commune acquiert la partie de la parcelle sur laquelle est édifiée l’édifice,
* Soit une convention est passée entre le propriétaire et une association (le foyer rural ?) qui porterait le projet de restauration.
1. Autres sujets :
* Sauvegarde d’éléments de patrimoine religieux (protection renforcée de la Piéta dans l’église, réparation de l’autel en pierre de la chapelle St Sébastien, sauvegarde du chemin de croix et autres objets religieux)

Ce chantier peut être engagé sans coût élevé (ciment colle, peinture) par des volontaires : Jean-Marie, Tinou, Patrick, Pierre, Martine.

* Réhabilitation du chemin partant de la rue sous-ville et permettant de rejoindre la route départementale

Il s’agirait de débroussailler et de restaurer la partie empierrée du chemin.

* Fleurissement du village et de la Remise :

Des jardinières et des fleurs pourraient être achetées par la mairie.

L’entretien et l’arrosage pourraient être organisés par quartiers, sous l’égide du Foyer rural.